

MAIRIE D'IPPLING

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021

Le compte-rendu de la séance du 6 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vu l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2021 des taxes directes locales le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, les taux suivants :

- taxe foncière sur propriétés bâties : 29,71 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties : 52,42 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à savoir :

Section de fonctionnement	Dépenses	: 684.967,90 €
	Recettes	: 684.967,90 €
Section d'investissement	Dépenses	: 1.390.738,91 €
	Recettes	: 1.390.738,91 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Lotissement « Baechel » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	: 1.799.532,99 €
	Recettes	: 1.799.532,99 €
Section d'investissement	Dépenses	: 1.704.686,52 €
	Recettes	: 1.704.686,52 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les fournitures de bureau et scolaires régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de fournitures de bureau et scolaires composé des lots suivants :

- Lot 1 : Fournitures de bureau
- Lot 2 : Fournitures scolaires

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide l'adhésion de la commune d'Ippling à ce groupement de commandes pour la passation du marché de fournitures de bureau et scolaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que toutes pièces ou documents s'y rapportant.

Adoptée : à l'unanimité

Vu par nous, Philippe LEGATO, Maire de la commune d'IPPLING, pour être affiché le 6 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A IPPLING, le 6 avril 2021

Le Maire